



En termes

LEGISLATURE 2020 – 2025
PROCES-VERBAL No. 36
CONSEIL MUNICIPAL DE RUSSIN – SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2024

-
- PRESENTS** : Mme Delphine VOELLINGER, Présidente du Conseil municipal
M. Claude MEMBREZ, Vice-président du Conseil municipal
Mme Sylvie DESBAILLET, MM Daniel CHAMBAZ, Patrick CORBAT, Sébastien DELESDERRIER,
Guy JULINI, Lionel MARQUIS, Vincent MONNIER, Conseillers municipaux
- ASSISTENT
A LA SEANCE** : M. Olivier FAVRE, Maire
Mme Marilène DEMIERRE, Secrétaire
M. Silvano MATTIOLI, Comptable
- EXCUSES** : Mme Suzanne SERAFINI, M. Didier FROSSARD, Adjoints
- PROCES-VERBAL** : Mme Florence CHOUET
-

- ORDRE DU JOUR** :
1. Approbation du procès-verbal du 22 octobre 2024
 2. Communication du Bureau du Conseil municipal
 3. Informations de la Mairie
 4. Rapports de commissions :
 - a. Urbanisme / Environnement : Réseau d'irrigation
 - b. Emplacements : Nouvelle place de jeu – Prise de position
 - c. Evénements : Journal communal
 - d. Bâtiments : Travaux salle de sociétés et audit énergétique
 - e. Règlement : Projet du nouveau règlement du Conseil municipal
 5. Eclairage au chemin de la Croix-de-Plomb : Premier tronçon – Prise de position
 6. Présentation du budget et des investissements 2025
 7. Rapport de la commission des Finances sur le budget et les investissements 2025
 8. ACG : Droit d'opposition des Conseillers municipaux
 9. Propositions individuelles et questions
 10. Fixation des dates des séances du premier semestre 2025
 11. Divers
-

Séance ouverte à 19h00

Delphine VOELLINGER : Ouvre la séance en saluant M. le Maire, les membres du Conseil municipal, la secrétaire, la procès-verbaliste, ainsi que le public présent ce soir. La Présidente remercie M. Silvano MATTIOLI, comptable de la Commune, pour sa présence à l'occasion de la présentation du budget 2025. Elle excuse l'absence des deux adjoints, Suzanne SERAFINI et Didier FROSSARD, et procède au premier point de l'ordre du jour.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 22 OCTOBRE 2024

En page 3, Intervention de Didier FROSSARD, Entretien des chaussées :

A la demande de Olivier FAVRE pour le compte de Didier FROSSARD, la phrase : « Pour info, 4'500 mètres de fissures ont été relevés cette année » est modifiée comme suit : « Pour info, 4'500 mètres de fissures ont été relevés et réparés cette année ».

En page 4, Intervention de Olivier FAVRE, « Pour rappel, le Canton précise ... » :

Lionel MARQUIS s'enquiert de savoir dans quel contexte le Canton a donné ces précisions. La phrase est modifiée comme suit : « Pour rappel, dans son courrier le Canton précise : ... ».

En page 4, Intervention de Guy JULINI :

Guy JULINI tient juste à apporter une petite précision concernant sa propre intervention. Il a très récemment constaté que ledit panneau de signalisation annonçant le rétrécissement de la route venait d'être repositionné.

Tenant compte de ces remarques, le PV est approuvé à l'unanimité.

2. COMMUNICATION DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

La Présidente procède à la lecture d'un courrier daté du 11.11.24 reçu de M. et Mme POLIER.

Cher Conseil Municipal de Russin,

En relisant les PV du Conseil Municipal de cette année 2024, je me permets de vous entretenir sur le sujet de la route de Verbois. Depuis les années 2005, nous avons subi les insupportables vrombissements engendrés par les allers et retours de motards s'entraînant à des courses et acrobaties à n'importe quelle heure, de jour comme de nuit. Je ne reviendrai pas sur les détails des innombrables courriers envoyés à ce sujet.

En relisant vos PV, je suis très satisfait de constater que vous avez su résumer et prendre les décisions qui s'imposaient.

Aussi, j'essaierai d'être le plus bref possible, en citant quelques commentaires :

- *En 2005 déjà, l'entraînement exagéré a commencé. Des motards irrespectueux se sont approprié la montée de Verbois.*
- *C'est alors que les premiers contacts avec la Police ont été pris.*
- *Celle-ci a désigné un agent modérateur (M. Bays). Contacté, l'Agent Bays pensait convaincre ce groupe de jeunes motards à cesser leur comportement inadéquat ; peine perdue ?! Nous étions convenus de faire le point en fin de saison et qu'il me rappellerait. Je n'ai plus jamais revu ce Monsieur Bays.*
- *Durant des années, des courriers de la part des habitants du voisinage de Verbois ont été adressés à diverses autorités.*
- *La Police est intervenue durant toutes ces années sans succès durable. Les agents nous encourageaient à les appeler. Ils venaient la plupart du temps, mais généralement sans succès. Leur apparition faisait fuir les motards qui revenaient aussitôt la voiture de Police repartie. Les agents nous ont révélé ne pas avoir de moyens pour mettre un terme à ces incivilités.*
- *A part les courriers, nous avons effectué une première Pétition. Reçus par une commission du Grand Conseil sans succès. Le GC était plus préoccupé par le risque d'une perte de voix que par notre problème ! C'est ainsi que la pétition fut déposée sur le Bureau (ce qui veut dire, à la poubelle).*
- *Déçus, nous avons décidé de faire une seconde pétition pour interdire la course, en pensant réveiller nos autorités cantonales à notre problème ! Pet dans l'eau et remise de la demande sur le Bureau (c'est-à-dire poubelle !). Une contre-pétition du Norton Club, équipée de la signature de la Suisse entière nous remettait au tapis ...*

*Heureusement, la réaction est venue de notre Commune ! Et cela fait chaud au cœur !
 Quel bien cela fait d'être écoutés !
 Bien sûr, il y a eu des soutiens pour que la course ne soit pas annulée.
 Loin du bruit, près du circuit ! Et surtout, ne pas oublier les buvettes ...*

A lire la lettre envoyée à la Commune par une entreprise locale sponsorisée par un éminent, émérite, ancien élu bien connu par sa motivation à influencer le plus offrant, tant que le bruit soit ailleurs. Semeur actif sans connaissance de l'activité paysanne, mais imbu de connaissances juridiques. Preux chevalier affirmant que ses descendants votent sans visibilité !

*Vu dans ladite lettre : « Les jeunes ont besoin de se retrouver ». Bien sûr !
 J'ai pu le constater, l'an dernier, à l'enterrement de mon petit neveu. Ils étaient plus de cent avec leurs belles motos. On se rappelait les belles montées à Verbois, le premier touché du genou dans le virage, et la commémoration de l'évènement à la bière pression !
 Verbois était dépassé, l'accident eut lieu au col du Mollendruz ...*

Terminons par la lettre plus gratifiante d'un cycliste, un vrai sportif, lui ; il remercie la Commune de Russin pour les nouveaux aménagements de la route de Verbois. Il se sent en sécurité et ne redoute plus les folles vitesses pratiquées avant la mise en place des chicanes !

*Comme lui, nous tenons à remercier le Conseil Municipal pour son courage et sa compréhension !
 Hé oui, ceux qui ont eu le courage de soutenir notre souhait, notre santé, en comprenant qu'il n'était plus temps de faire la sourde oreille ...
 Un grand BRAVO !
 Le résultat est bien là, nous avons enfin pu revivre un été sans ces insupportables vrombissements.*

Bien sûr, il y a encore quelques fanatiques que les radars obligeront à renoncer à des exploits dangereux et ridicules.

UN IMMENSE ET CORDIAL MERCI AU CONSEIL MUNICIPAL DE RUSSIN

André et Barbara Polier

3. INFORMATIONS DE LA MAIRIE

Olivier FAVRE

- **SAPIN DE NOEL ET SOUPE** : Rendez-vous est fixé à 10h30 pour les préparatifs. Le Maire remercie déjà Guy JULINI pour son énième et ultime investissement dans la préparation de la soupe. Il rappelle qu'un avis est lancé au(x) repreneur(s).
- **ENTRETIEN DES CHAUSSEES** : Les travaux d'enrobé annoncés au chemin de Tatte-Mathy (littéralement : terres incultes de Matty) et de la Chaumaz (abri du soleil) ont été réalisés.
- **AUTORISATIONS DE CONTRUIRE** :
 - Quatre demandes des SIG : Installation d'une bordure à la sortie du Pont de Verbois (direction Russin), plus trois autres interventions au sein des bureaux de l'exploitation du barrage.
 - Arrêts TPG Mandement (à la hauteur de l'épicerie, des deux côtés). Les travaux débuteront en janvier.
 - Chemin de la Croix-de-Plomb 15 et 17 : remplacement d'une production de mazout par une pompe à chaleur.

4. RAPPORTS DE COMMISSIONS

a. URBANISME / ENVIRONNEMENT : RESEAU D'IRRIGATION

Daniel CHAMBAZ : La conclusion établie à la fin de la première séance de commission portant sur la question de l'irrigation, a été la suivante : Au préalable, il est nécessaire de connaître le besoin (en mètres cubes) et l'intérêt des agriculteurs. La commission a délégué l'un de ses membres pour s'en enquérir. Elle reste dans l'attente d'un retour de celui-ci et d'une seconde réunion. Le rapport de la commission s'arrête là.

b. EMPLACEMENTS : NOUVELLE PLACE DE JEUX – PRISE DE POSITION

Vincent MONNIER : La commission s'est réunie le 05.11.24, pour se pencher sur l'avant-projet du bureau d'architectes mandaté. Elle a validé l'installation de deux jeux (cabane-tunnel-toboggan et jeu d'équilibre) et demandé une proposition de balançoire (en lieu et place de barres fixes). La commission a choisi d'ajouter deux bancs, afin de valoriser l'espace de rencontre, mais la végétalisation espérée ne pourra se faire en raison de la dalle du parking souterrain.

L'estimation du coût (travaux et honoraires) est de CHF 160'000.-. La commission se montre favorable à la poursuite du dossier, en mandant le bureau d'architectes pour l'étude du projet définitif jusqu'à la phase de l'autorisation de construire, et ce, pour un montant de CHF 14'000.- (pris sur le budget de fonctionnement). La commission invite les Conseillers à la suivre dans cette démarche et, le cas échéant, présentera un projet définitif et un budget général, accompagnés d'une proposition de crédit d'investissement.

Aux diverses remarques et questions suivantes posées par les Conseillers :

Daniel CHAMBAZ : S'étonne de l'importance du montant de l'estimation, pour l'installation de deux ou trois jeux et de deux bancs.

Lionel MARQUIS : De quel type de balançoire s'agira-t-il ? Pourra-t-on en mettre plusieurs ? Il trouve le projet super mais petit.

Guy JULINI : S'inquiète de la fixation de la balançoire au sol, en regard de la dalle du parking.

Claude MEMBREZ : Le périmètre sera-t-il ouvert ou fermé ?

Patrick CORBAT : En raison de la zone minimale de sécurité liée à chaque jeu, n'est pas persuadé qu'il puisse y avoir plus de jeux que ceux proposés par le bureau d'architectes.

Sébastien DELESDERRIER : Pour chaque jeu, différentes alternatives seront étudiées.

Vincent MONNIER : Répond.

- Le coût du revêtement au sol est très élevé, dû en particulier à la protection de l'étanchéité de la dalle du parking.
- Le choix de balançoire n'est pas encore défini, la quantité non plus. Cela dépendra de la proposition du mandataire. Il faut savoir qu'un jeu de 1 m3 nécessite une surface de 3 m2 de revêtement dédié au sol.
- La balançoire devra être fixée dans la dalle (non amovible).
- Le périmètre est délimité par le revêtement au sol, la grille d'écoulement et les barrières existantes. Toutefois, il ne sera pas entièrement fermé.
- La commission ne se situe à ce stade que dans l'avant-projet.

Olivier FAVRE : Il est en effet important de trouver des jeux qui ne provoquent pas trop de mouvements, en raison des ancrages au sol.

Delphine VOELLINGER : *Propose de passer au vote sur l'avancement du projet présenté par la commission. Vote à l'unanimité : 8 oui, 0 non, 0 abstention.*

c. EVENEMENTS : JOURNAL COMMUNAL

Sylvie DESBAILLET : La commission s'est réunie le 12.11.24 pour étudier la nouvelle maquette du journal communal présentée par Illyria. Maquette validée ; le journal de novembre, déjà paru, en atteste.

d. BATIMENTS : TRAVAUX SALLE DE SOCIETES ET AUDIT ENERGETIQUE

TRAVAUX SALLE DE SOCIETES

Delphine VOELLINGER : Projet estimé à CHF 150'000.-, auquel la commission a donné un préavis favorable en date du 06.11.24. En tant que présidente de la commission, elle informe et invite les Conseillers à voter pour le projet de rafraîchissement du local Sociétés, portant sur :

- Les travaux extérieurs (façade, encadrements en pierre de taille, volets).
- L'aménagement d'une nouvelle cuisine (lave-vaisselle professionnel).
- L'aménagement de la mezzanine (bibliothèque et rangements).
- Le rafraîchissement des peintures intérieures et changement des luminaires.

Olivier FAVRE : En cas d'acceptation, un projet de délibération sera présenté aux Conseillers en prochaine séance plénière. Il est important que, le cas échéant, les travaux puissent être programmés suffisamment tôt (tenant compte des demandes de location) et terminés fin août, en prévision de la Fête des Vendanges.

Lionel MARQUIS : Qui dit projet de délibération, dit soumission au référendum ?

Olivier FAVRE : Oui. A noter qu'une délibération est obligatoire dès que l'investissement atteint CHF 100'000.-. Si le projet est accepté en décembre, il faudra tenir compte des 40 jours référendaires.

Delphine VOELLINGER : *En tant que Présidente du Conseil municipal, propose de voter la réalisation d'une étude définitive de ces travaux, et que ceux-ci soient portés au budget d'investissement 2025.*

Vote à l'unanimité : 8 oui, 0 non, 0 abstention.

AUDIT ENERGETIQUE

Delphine VOELLINGER : Fait état du rapport de commission du 06.11.24, très précis.

- **BILAN DE LA DEMARCHE « DIAGNOSTIC ENERGIE »**

Lors de cette séance, M. LEGRAND, mandataire spécialisé, nous a fait le bilan de la démarche initiée en 2023. Suite à la séance publique du 18 septembre 2023 ouverte aux 80 propriétaires de bâtiments éligibles au diagnostic « énergie », 35 personnes ont participé avec calcul de l'IDC et bilan thermique, 12 d'entre elles ont sollicité un bilan de 2e visite. Les 3 bâtiments de la commune ont été analysés.

Afin de clôturer cette démarche, nous avons pensé qu'il serait intéressant de faire un communiqué en considérant :

- Les nouveaux barèmes des subventions.
- La situation sur les IDC soulignant l'obligation de le soumettre au 30 juin 2025, à défaut, le canton procède à un calcul qui est soumis au propriétaire et peut être contesté sous 30 jours.
- Les obligations de réaliser les travaux ont été décalées de 3 ans.

Cette démarche représente la première phase de recherche et d'engagement de la commune sur la route d'une amélioration énergétique de notre consommation. Elle a permis de mettre à jour les données énergétiques dans le cadre de la planification éventuelle d'un réseau de chaleur à distance.

- **RESEAU COMMUNAL DE CHAUFFAGE A DISTANCE**

M. Legrand nous présente les différentes variantes possibles aujourd'hui :

- La nappe du plateau est trop petite et ne peut être une source d'investigation.
- Le pompage de l'eau du Rhône est une démarche trop importante en rapport au résultat et au nombre de personnes desservies.
- Les forages géothermiques ne sont pas adaptés.

Aujourd'hui, le seul système de production de chaleur crédible, adapté pour la commune de Russin, serait le bois. Cette proposition présente des avantages comme des inconvénients. La Commission, accompagnée de M. Legrand, va continuer à investiguer sur la faisabilité de cette opportunité.

- **PROJET DES PANNEAUX SOLAIRES**

Comment fournir du courant solaire dans un village protégé ?

L'idée est de permettre aux habitants d'investir dans un projet qui a du sens au niveau environnemental et économique, ainsi que de pouvoir profiter d'une production électrique locale. La commune a un beau potentiel d'installation de solaire sur les toits des hangars agricoles. Il existe plusieurs modèles de financement, de gestion et de distribution de l'énergie. Les besoins en électricité d'une famille moyenne vont être calculés afin d'être mis en rapport avec la capacité de production d'un hangar.

Ensuite, il sera nécessaire de rencontrer les propriétaires des hangars pour évaluer leur intérêt et ainsi qu'une coopérative existante d'électricité afin de mieux comprendre le fonctionnement, la mise en place, la distribution et le financement d'une telle installation. Suite à ces différentes investigations, nous verrons quel sera l'intérêt des habitants à participer à une démarche telle que celle-ci en tant que consommateur ou en tant qu'investisseur.

Olivier FAVRE : Un rendez-vous entre le Maire et la société Cadium (chauffage à distance par les ordures ménagères), aux Cheneviers, a eu lieu. La société anonyme, aux mains des SIG (51%) et de sociétés privées (42%), terminera son activité en 2029/2030. Les SIG ne veulent pas reprendre les engagements futurs de la société, la réponse sur le sujet sera donc négative. Néanmoins, la Commune peut, avec l'appui de ses mandataires et des SIG, établir un concept énergétique territorial (besoins, ressources disponibles, travailler avec les eaux usées ... etc.), Ce concept nécessite l'établissement d'un cahier des charges par un mandataire (CHF 40'000.- à 50'000.-). La discussion avec les SIG sera poursuivie en janvier.

Patrick CORBAT : Fait remarquer que Dardagny dispose déjà d'un concept énergétique, qui pourrait potentiellement fournir quelques pistes intéressantes.

Daniel CHAMBAZ : Tient à remercier M. le Maire d'avoir pris le temps de se pencher sur la question.

e. **REGLEMENT : PROJET DU NOUVEAU REGLEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL**

Patrick CORBAT : Présente le sujet.

- La mise à jour du « Règlement du Conseil municipal de la Commune de Russin (RCM) » est nécessaire, suite à la prochaine entrée en vigueur de la Loi sur l'administration des communes, modifiant l'organisation des Exécutifs des communes genevoises.
- L'Exécutif municipal sera constitué, pour les communes jusqu'à 50'000 habitants comme à Russin, d'un Conseil administratif de 3 membres, au lieu d'un Maire et de 2 adjoints. Entrée en vigueur le 01.06.25.
- Le règlement se base sur les textes législatifs suivants :
 1. La Constitution de la République et canton de Genève.
 2. Le Règlement d'application de la loi sur l'administration des communes (RAC).
 3. La Loi sur l'administration des communes (LAC).
- Olivier FAVRE introduit le projet de mise à jour du nouveau RCM basé sur celui de la commune de Dardagny et qui a été supervisé par une spécialiste en la matière, indépendante.

Les modifications apportées au RCM portent principalement sur la suppression de toute référence à un Maire et deux adjoints, au profit d'un Conseil administratif (CA), composé de trois Conseillers administratifs. D'autres modifications portent sur l'introduction d'une notion de groupes politiques, sur la composition du Bureau, sur les convocations extraordinaires du CM, les motions d'ordre et quorum de présence.

La commission a en outre apporté divers commentaires sur certains aspects du Conseil municipal, tels que : la restriction d'enregistrement, l'ordre du jour, la forme des initiatives, la définition et le dépôt d'une résolution, la forme des initiatives et les convocations.

La commission informe que, suite au deuxième tour des élections, l'Exécutif communal prêtera serment le 27.05.25 et les Conseillers municipaux prêteront serment le 02.06.25.

En outre, les règlements des diverses commissions devront faire l'objet d'adaptation et d'une validation par le Conseil municipal.

5. ECLAIRAGE AU CHEMIN DE LA CROIX-DE-PLOMB – 1^{ER} TRONCON – PRISE DE POSITION

Olivier FAVRE : En raison, notamment, du chantier de construction des nouveaux appartements au chemin de la Croix-de-Plomb, la ligne aérienne électrique réseau a dû être enterrée sur une partie du chemin. La question qui se pose aujourd'hui, concerne l'éclairage public qui se situe sur les poteaux voués à disparaître. En outre, les poteaux sur le chemin ne sont pas tous à égale hauteur. Que faut-il faire ? La Mairie a tout d'abord envisagé d'enterrer toute la ligne de l'éclairage public, à ses frais, tout le long du chemin. Avantages : visuel, continuité avec la route des Molards, prolongation de la fibre optique ... etc. Inconvénients : Le problème réside dans le fait que l'alimentation électrique de certains particuliers est aérienne. Pour ceux-ci, la partie des travaux liés au nouveau raccordement de la ligne réseau souterraine aux habitations (suppression de la ligne existante, remplacement des tableaux électriques, distribution intérieure, fibre optique ...), serait donc à leur charge. Une estimation, grossière, du coût de ces travaux tourne autour de CHF 10'000.-/15'000.- par habitation, dans le cas d'une maison en limite de propriété. Dans le cas d'une maison éloignée du chemin, il faudrait ajouter CHF 400.-/500.- par mètre linéaire de fouille.

A ce stade, l'Exécutif propose aux Conseillers de valider la première étape, soit du n° 27 au 50, d'un montant approximatif de CHF 10'000.-/luminaire, soit CHF 50'000.- au total (poste déjà intégré au budget 2025), qui consisterait à installer de nouveaux luminaires sur pieds, sur le premier tronçon. A noter que sur celui-ci, tous les propriétaires sont déjà alimentés en souterrain. La deuxième étape éventuelle consisterait à contacter les propriétaires alimentés en aérien sur le second tronçon, pour envisager une solution.

Guy JULINI : S'interroge sur la pertinence de conserver des luminaires publics, qui ne peuvent plus être allumés.

Olivier FAVRE : Effectivement, la question de fond peut se poser. Toutefois, le Maire estime que l'éclairage public a une nécessité. Il précise que le réseau du village est très sectorisé ; la Commune est équipée à 100% de leds, chaque luminaire pouvant être traité pour lui-même. Il appartiendra au Conseil municipal de décider ultérieurement des modalités de l'allumage.

Claude MEMBREZ : Le second tronçon est-il déjà pourvu de tubes au sol ?

Olivier FAVRE : Non, la route devra être ouverte jusqu'au croisement avec la route du Mandement.

Delphine VOELLINGER : *Propose de passer au vote sur la proposition de l'Exécutif.*
Vote à l'unanimité : 8 oui, 0 non, 0 abstention.

6. PRESENTATION DU BUDGET ET DES INVESTISSEMENTS 2025

Claude MEMBREZ : La commission s'est réunie le 04.11.24 en présence de M. MATTIOLI pour étudier le budget et les investissements 2025. Lors de cette séance, toutes les réponses ont été données aux diverses questions posées. Le président de commission propose de présenter les postes ayant fait l'objet d'un écart notable par rapport à l'an passé. Il précisera lors de sa présentation, que le budget a été établi en tenant compte de la récente votation portant sur la baisse d'impôts (revenus et dépenses). Cette baisse a été anticipée, de manière à estimer les revenus et dépenses de manière prudente.

BUDGET 2025

Poste 0110.00.31700.0 : Provision du voyage du Conseil municipal.

Poste 0120.00.30000.0 : Changement (légal) de rémunération de l'Exécutif.

Poste 0120.00.31000.0 : Achat de tablettes et écharpes du Conseil administratif.

Poste 0220.00.30520.0 : Rattrapage dû aux diverses annuités.

Poste 0220.00.31000.0 : Mise à jour du site internet (graphisme, location d'imprimante ...).

Poste 3290.00.36360.0 : Augmentation des subventions en lien avec l'accroissement du nombre de sociétés.

Poste 3290.01.31100.0 : Acquisition de matériel pour la salle de danse.

Poste 5721.00.31700.0 : Club des aînés.

Dans le cadre de ses prérogatives, l'Exécutif, qui s'est réuni après la commission des Finances, souhaite maintenir le budget à CHF 6'000.- au lieu des CHF 3'000.- retenus par la commission.

Poste 5721.00.31700.0 : Subventions sociales suisses

Dans le cadre de ses prérogatives, l'Exécutif, qui s'est réuni après la commission des Finances, propose de porter le budget des subvention sociales à CHF 40'000.- au lieu des CHF 30'000.- retenus par la commission

Poste 6150.01.38301.0 : Amortissements complémentaires routes. Acquisition de matériel, mobilier.

Le président de commission passe sur le montant des revenus (impôts encaissés), montant proposé par l'Administration Fiscale Cantonale sur lequel la Commune n'a pas de visibilité, et s'arrête sur le total général. Compte tenu des ajouts de charges de CHF 3'000.- et CHF 10'000.- mentionnés précédemment, celui-ci affiche un excédent de CHF 4'992.15.

Olivier FAVRE : Apporte une précision sur la baisse d'impôts des personnes physiques, liée à la récente votation dont a parlé Claude MEMBREZ. La baisse estimée de revenus pour la Commune représente CHF 147'000.-.

BUDGET D'INVESTISSEMENTS 2025 :

Claude MEMBREZ : Passe en revue les divers postes importants du budget d'investissements. Il apporte une précision sur le poste lié à la liaison gare – village. La commission a discuté abondamment sur ce point et est arrivée à la conclusion qu'il serait plus raisonnable de porter les études actuelles en « charges » dès maintenant, afin d'éviter de cumuler de trop nombreuses charges au fil du temps, si le projet (qui comporte certaines incertitudes) devait être annulé.

Lionel MARQUIS : Demande quelques précisions concernant le poste 7900.00.52900.0, budgété à CHF 100'000.- pour le Schéma directeur.

Olivier FAVRE : La provision peut paraître large, mais certaines prestations de mandataires n'ont pas encore été facturées et la finalisation du document interviendra l'an prochain. Il précise également à la demande, de Daniel CHAMBAZ, que l'établissement d'un concept énergétique territorial entre également dans ce poste.

7. RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES SUR LE BUDGET ET LES INVESTISSEMENTS 2025

Claude MEMBREZ : A la fin de son rapport, le président de commission assure les Conseillers municipaux de l'étude consciencieuse des postes du budget par la commission et sollicite l'approbation :

- Du budget 2025, tenant compte des deux modifications apportées par l'Exécutif, pour un total général affichant un excédent de CHF 4'992.15.
- Du budget d'investissement 2025, d'un montant total de CHF 1'252'500.-

Les Conseillers approuvent à l'unanimité.

Olivier FAVRE : Rappelle que ce budget 2025 (ainsi que le maintien du centime additionnel) feront l'objet d'un vote officiel en séance plénière le 16.12.24.

8. ACG : DROIT D'OPPOSITION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Olivier FAVRE : L'ACG a récemment voté un projet de subvention d'investissement de CHF 1 mio à la commune du Grand-Saconnex (Villa Sarasin), pour l'achat du matériel d'exploitation, de médiation et d'exposition du projet de musée de la bande dessinée. Le Maire n'a personnellement pas contesté le vote, mais précise être quelque peu surpris par la croissance de ce genre de demandes sollicitées par les grandes communes et/ou leurs orientations politiques. Aucune opposition n'est soulevée par les Conseillers municipaux.

9. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

- EPICERIE

Lionel MARQUIS : Est-il possible d'avoir un retour sur ce qui a été dit / décidé en Conseil de Fondation ?

Olivier FAVRE : Rien de plus que ce qui a été discuté lors de la dernière séance du Conseil municipal. La Fondation est propriétaire des lieux, elle n'a pas la main mise sur la gestion de l'épicerie. D'autant que le cahier des charges de l'établissement prévoit une épicerie et non un tea-room. L'échéance du bail fera l'objet d'une modification du cahier des charges, d'une séance d'information et d'une enquête de satisfaction auprès de la population.

10. FIXATION DES DATES DES SEANCES DU PREMIER SEMESTRE 2025

Olivier FAVRE : Propose quelques dates. Une discussion s'engage sur les disponibilités de chacun.

Delphine VOELLINGER : Les dates suivantes sont retenues.
A noter qu'il n'y aura pas de séance plénière en janvier.

Mardi 04.02.25	19h00
Mardi 18.03.25	19h00
Mardi 15.04.25	19h00
Mardi 06.05.25	19h00

11. DIVERS

Olivier FAVRE : Tient juste à rappeler aux Conseillers municipaux concernés, qu'une séance de commission Urbanisme / Environnement et une séance de commission Règlement doivent être planifiées après la séance de ce soir.

Delphine VOELLINGER : Personne ne souhaitant plus s'exprimer, la Présidente lève la séance.

Séance levée à 20h25.

La prochaine séance est fixée au 16.12.24, 19 heures. Attention, c'est un lundi.

Delphine Voellinger
Présidente du Conseil municipal

Marilène Demierre
secrétaire